

AFFAIRE N° 37 /

O B J E T : Acquisition, au titre de la ZIP, d'un terrain de 567 m<sup>2</sup> cadastré section AN n°540, appartenant à Monsieur Jean PINGUET, en vue de la création d'une voie nouvelle reliant les rues Jules Auber et Mazagran.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Occupation des Sols prévoit de relier la rue Jules Auber à la rue Mazagran par une voie nouvelle de 14 mètres d'emprise.

Monsieur Jean PINGUET, propriétaire d'un terrain de 567 m<sup>2</sup> partiellement compris dans l'emprise de cette voie, ayant manifesté l'intention de le vendre, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune au prix de 90.000 Francs proposé par le vendeur et compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à acquérir cet immeuble au prix ainsi fixé et à verser au notaire rédacteur de l'acte les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion le  
28 Mai 1982*